

Feuille de route pour la mobilité électrique 2022

Aperçu de la feuille de route pour la mobilité électrique 2022. La feuille de route décrit différentes mesures concrètes visant à porter à 15% la part des nouvelles immatriculations que représentent les véhicules dits «à prise électrique» (voitures entièrement électriques et véhicules hybrides rechargeables) d'ici à 2022. Les véhicules électriques jouent en effet un rôle clé dans la réalisation des objectifs suisses en matière d'énergie et de climat. Plus de 50 organisations et entreprises ont participé au développement du présent document qui reflète un processus dynamique. Ce relevé de l'état actuel des travaux est appelé à se modifier à intervalles réguliers par la suite.

La feuille de route répartit les différentes étapes à franchir pour atteindre l'objectif visé en quatre dimensions temporelles: immédiatement, prochainement, ultérieurement et potentiellement. Ces dimensions indiquent avant tout une succession dans le temps (au sens de «d'abord A, ensuite B») qui correspond au déroulement approximatif de la feuille de route. L'attribution des étapes n'est pas immuable et peut se modifier à court terme sur la base des évolutions. Il s'agit simplement d'un lien indirect avec la chronologie effective qui permet de

définir des priorités sans fixer des délais trop rigides.

La présente feuille de route comprend des feuilles de route partielles ainsi que différents groupes de mesures. Les diverses mesures contenues dans les feuilles de route partielles sont réparties dans les quatre dimensions temporelles. Un groupe de mesures contient des actions dont l'intégration à une feuille de route partielle est prévue dans le processus mais pas encore effective.



Immédiatement →

Adoption de la feuille de route pour la mobilité électrique 2022
Elaboration d'un résumé de la feuille de route pour la mobilité électrique 2022 et signature de celui-ci le 18 décembre 2018 avec un organe responsable motivé.



[Link](#)

Coordination et simplification
Les différents acteurs et leurs activités sont coordonnés. Cela permet d'identifier un potentiel de simplification, de faciliter le partage des informations et de créer ensemble une plus-value.



[Link](#)

Mesures fédérales I
La Confédération montre le bon exemple en engageant notamment neuf mesures.



[Link](#)

Prochainement →

Développement prometteur du marché des véhicules
Les mesures les plus diverses sont prises pour développer le secteur des véhicules à prise électrique en Suisse. Ces mesures concernent les parcs de véhicules, l'autopartage, les courses d'essai, les foires grand public et les services sur route.



[Link](#)

Infrastructure de recharge optimale
Ce groupe rassemble toutes les mesures visant à élargir le réseau des stations de recharge afin de rendre celle-ci plus simple, plus claire et plus efficace. Cela concerne la recharge à domicile, sur la route et sur le lieu de travail.



[Link](#)

Incitations et conditions-cadres
Ce groupe de mesures établit les bases et les conditions-cadres nécessaires pour promouvoir la mobilité électrique en Suisse.



[Link](#)

Mesures fédérales II
Quatre nouvelles mesures de la Confédération peuvent être mises en œuvre à court terme.



[Link](#)

Susciter des émotions positives
La population perçoit et ressent mieux toute la fascination de la mobilité électrique.



[Link](#)

Ultérieurement →

Mesures de communication communes
Développement de mesures visant à imposer la mobilité électrique à un large public.



Mesures fédérales III
Ce groupe contient deux nouvelles mesures de la Confédération réalisables à plus long terme.



[Link](#)

Potentiellement

Espace pour d'autres mesures



Espace pour d'autres mesures



Espace pour d'autres mesures

